

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 14 (1926)
Heft: 6

Artikel: À nos abonnés
Autor: Corpataux, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

ET

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Direction: G. CORPATAUX

XIV^e Année

N° 6

Novembre-Décembre 1926



A NOS ABONNÉS

La Rédaction et les Editeurs des *Annales* ont le plaisir d'annoncer à leurs fidèles abonnés que leur revue deviendra, à partir de 1927, l'organe officiel de la Société d'histoire du canton de Fribourg qui en sera le nouveau propriétaire.

C'est avec un sentiment de légitime fierté que nous terminons cette quatorzième année de son existence. Car, si nous avons rencontré bien des difficultés au cours de la grande guerre, nous osons croire que notre revue a atteint le but que s'étaient proposés ses fondateurs et qu'elle occupe actuellement un rang honorable parmi les publications historiques de notre pays et en particulier de la Suisse romande. Nous sommes d'autant plus heureux de cette décision de la Société d'histoire que, sous son égide, les *Annales fribourgeoises* prendront un nouvel essor et présenteront un intérêt toujours croissant. Aussi, nous espérons que nos amis de la première heure resteront fidèles aux *Annales* et voudront bénéficier des avantages que leur offre la Société d'histoire.

Au nom des lecteurs et en notre nom, nous adressons, en terminant, un souvenir ému à la mémoire de Monsieur l'abbé Ducrest. Notre reconnaissance va aussi à notre ami Monsieur Fr. Th. Dubois, le dévoué collaborateur de M. Ducrest et également fondateur des *Annales*. Nos remerciements, enfin, s'adressent aux nombreux collaborateurs et amis qui n'ont cessé de nous prêter leur appui et auxquels revient la plus grande part du succès de cette publication.

G. CORPATAUX et FRAGNIÈRE FRÈRES.

Nous reproduisons ci-après la circulaire que le comité de la Société d'histoire a adressée à ses membres en décembre 1926.

La Réd.

*Aux membres de la Société d'Histoire
du canton de Fribourg*

La Société d'Histoire du canton de Fribourg, dans sa séance du 11 février 1926, a décidé de reprendre les Annales fribourgeoises aux conditions suivantes qui ont été, après une longue délibération, adoptées à l'unanimité :

1. *Les Annales fribourgeoises deviennent l'organe officiel de la Société d'Histoire à partir du 1^{er} janvier 1927.*
2. *Les Annales... paraîtront six fois par an. L'abonnement, fixé à 7 francs pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, est gratuit pour les membres de la Société.*
3. *La cotisation annuelle des membres comprend, dès le commencement de l'année 1927, l'abonnement aux Annales fribourgeoises, organe de la Société. L'assemblée a fixé la cotisation à 7 francs pour 1927 (art. 13, litt. b des statuts).*

Il importe de remarquer que les Archives de la Société d'Histoire ne disparaissent pas. Elles continueront à paraître sous le même titre, mais seulement quand les ressources de la Société le permettront ; elles seront réservées aux travaux les plus élendus et les plus importants. C'est pourquoi l'art. 1 a été modifié comme suit :